

<http://divergences.be/spip.php?article3123>



Obligatoire, militarisé et punitif, le SNU est...

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - Avant - SNU -



Publication date: lundi 12 novembre 2018

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Origine

<http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L196xH200/arton5146-91ffb-6be3f.jpg>

Dans le cadre de leur campagne de communication, les promoteurs du SNU (service national universel) ont beau assurer qu'il ne s'agit pas de « recréer un service militaire », cette précaution oratoire ne doit pas faire illusion : en dépit des dénégations officielles, le service obligatoire que le gouvernement a prévu d'imposer à tous les jeunes de 16 à 18 ans, conserve dans son principe comme dans ses modalités une forte dimension militaire.

En premier lieu, le projet trouve son origine dans la volonté de Macron, exprimée pendant la campagne électorale, « d'inculquer aux jeunes la discipline, l'autorité, les priorités stratégiques de la France », dans un contexte marqué par une nostalgie malade pour l'ancien service militaire, largement répandue dans tous les milieux politiques. Que le SNU ait été élaboré par une commission dirigée par un militaire et dont le président a personnellement nommé tous les membres n'est évidemment pas fortuit : d'emblée, le cadre est fixé, qui se traduit par une période d'enfermement obligatoire qui ne diffère guère d'un encasernement. Du reste, ce sont des considérations budgétaires bien plus que morales ou pacifistes qui ont amené Macron à en rabattre avec un projet d'une durée initialement prévue de 3 à 6 mois. Le rapport Menaouine ne fait d'ailleurs pas mystère de cet objectif : « ... chaque génération doit, autour de sa majorité, prendre conscience des enjeux de la défense et de la sécurité nationale et s'approprier les moyens d'en comprendre les outils et de discerner le rôle que chacun peut y jouer. » (1) L'autre finalité du SNU, notamment à travers sa seconde partie, volontaire, met en avant l'engagement militaire : « il s'agit d'effectuer une sensibilisation approfondie par des personnels compétents en matière de défense et de sécurité nationales et européennes : connaissance des menaces, moyens et organisations pour y remédier, présentation des différentes formes d'engagement relevant de la sphère de la sécurité. » Autant que possible, le SNU doit fournir à l'armée le personnel dont elle a besoin et dont les choix budgétaires plus que généreux assurent le financement. Quant aux « enjeux de la défense », aux « priorités stratégiques », ils font l'objet du tabou habituel qui confond l'intérêt de la France avec celui de l'industrie d'armement, maître d'œuvre de la politique étrangère du pays. Aujourd'hui, le ministre des Affaires étrangères Le Drian ne fait que prolonger l'action de l'ancien ministre de la défense Le Drian avec un même objectif : vendre des armes au plus offrant. Une « priorité » évidemment passée sous silence par le SNU comme elle l'est pour les plus jeunes dans le cadre de l'éducation à la défense.

Le même rapport confirme la place réservée à l'armée, notamment dans l'encadrement des jeunes : « ... l'encadrement de contact doit, à l'instar de ce qu'était majoritairement l'encadrement du service national militaire, faire appel aux jeunes appelés eux-mêmes (...) en leur déléguant des fonctions de responsabilité et d'autorité de haut niveau en dépit de leur jeune âge et le cas échéant de leur absence de diplômes. » La discipline militaire brutale et abêtissante reste le modèle à suivre : « L'efficacité souvent démontrée des méthodes militaires de formation à la conduite de groupe par les cadres de contact... » A cette fin, poursuit le rapport Menaouine, d'anciens sous-officiers ou officiers à la retraite pourront être recrutés.

La ministre des armées, F. Parly, ne dit pas autre chose : « le ministère des armées aura tout son rôle à jouer dans le futur service national universel » (11/09/2018). Tandis que sa secrétaire d'état, G. Darrieussecq évoque le rôle que « la garde nationale pourra être amenée à jouer dans ce dispositif d'envergure. »

Enfin, avec des encadrants civils (jeunes en service civique, étudiants etc) dont il est bien spécifié qu'ils doivent être « formés par l'armée » (voir le document officiel de présentation du SNU), l'encadrement du SNU s'affiche sans complexe comme fortement militarisé. Cette dimension étant encore renforcée par les brutales sanctions prévues contre les réfractaires.

Même si la communication officielle reste très discrète sur le sujet, on est bien forcé de rappeler que, depuis les débuts de la conscription, la rencontre entre l'armée et la société s'est toujours faite sous le mode de la coercition, de la punition. Avec de lourdes peines de prison, avec la peine capitale en période de guerre, les réfractaires au service obligatoire ont pendant longtemps payé un lourd tribut à leur refus de l'armée et au respect de leurs convictions, la France, pour ce qui la concerne, ne reconnaissant le statut d'objecteur de conscience qu'en 1963 (et encore un statut très limitatif, concédé du bout des lèvres par le pouvoir gaulliste suite, notamment au combat acharné de Louis Lecoin). Avec le SNU, la contrainte restera de rigueur, comme l'explicite le rapport Menaouine : « le caractère obligatoire de cette période serait sanctionné par des moyens analogues à ceux en vigueur aujourd'hui pour la JDC : impossibilité de passer le code, de passer le baccalauréat ou un autre diplôme, exclusion de concours administratifs, etc » Une véritable mort civile attend donc les jeunes qui refuseront le SNU, des réfractaires à qui sera offerte cependant, dans une formulation toute kafkaïenne, « la possibilité de se soumettre volontairement » (sic). C'est aussi le même cynisme qui a présidé à l'organisation de la prétendue « consultation » lancée sur la question, consultation tronquée, malhonnête dans son principe, puisque, précisément, elle exclut toute remise en cause de la période d'enfermement obligatoire, qualifiée sans rire par ses concepteurs, d'« engagement obligatoire ».

Enfermement obligatoire sous peine de lourdes sanctions, encadrement militaire pour une discipline militaire (le port de l'uniforme est envisagé), bourrage de crâne autour de la politique militaire de la France : le SNU est bien le dernier avatar en date d'une longue tradition de soumission des jeunes aux intérêts de l'armée et de l'industrie d'armement.

(1) - Une formulation identique à celle retenue par le projet officiel : « Prise de conscience, par chaque génération, des enjeux de la défense et de la sécurité nationale. »
modération a priori